

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, BERMES Marie-Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 14 juin 2023.

2023/024 – Délibération : Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire expose que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états et de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune

Le DICRIM est également présenté au conseil municipal, qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis favorable au PCS et au DICRIM.

Adopté à l'unanimité.

2023/025 – Délibération : Convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la commune et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Compte-tenu de la mise en œuvre communautaire d'un service instructeur technique et administratif des actes et autorisations d'urbanisme à la disposition des communes, il appartient aux communes de conventionner avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet afin qu'elle puisse les accompagner dans l'instruction des actes et

autorisations d'urbanisme. La convention a pour objet de définir les conditions et modalités du service d'instruction communautaire des actes et autorisations d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2023 et précise notamment :

- Les missions du service d'instruction communautaire,
- Les engagements respectifs de chaque partie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider les termes de cette convention
- D'autoriser le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la conclusion de la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la commune et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à compter du 1^{er} juillet 2023,
- Valide les termes de cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Adopté à l'unanimité.

2022/026 – Délibération : Décision Modificative relative aux travaux de voirie

Monsieur Cyril MANEN, élu en charge de la voirie, explique que selon le service voirie de la Communauté d'Agglomération, le montant des travaux prévus sur Rivières pour l'année 2023 est supérieur à l'enveloppe. Une Décision Modificative est proposée selon la manipulation comptable suivante :

- Article 2158 - opération 246 bâtiments communaux - 12630 euros
- Article 2046 – attribution de compensation investissement voirie + 12630 euros

Adopté à l'unanimité.

2023/027 – Délibération : Modification de demande de subvention auprès du Département, relative à l'acquisition de conteneurs mobiles aménagés (022/2022)

La DETR demandée en 2022 relative à l'acquisition de conteneurs mobiles aménagés a reçu un avis négatif de la part de l'Etat. De ce fait, il est proposé au conseil municipal de procéder à une nouvelle demande de subvention sollicitant le Conseil Départemental à hauteur de 30% (au lieu de 20% précédemment).

Le nouveau plan de financement est rédigé comme suit :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	49 300.00€		
Conseil Départemental du Tarn		14 790.00 €	30.00
Commune (autofinancement)		34 510.00 €	70.00
Total	49 300.00 €	49 300.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à procéder à la modification proposée en lieu et place de la délibération n°022/2022
- Donne l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

2023/028 – Délibération : Acquisition parcelle « Champ de Demurs »

Suite au refus du Permis de Construire de 16 habitations individuelles de vacance, proposition est faite aux Elus d'acquérir la parcelle AB249 appartenant à la « Résidence Les Pins » dont le siège social est fixé à Albi. Il s'agit de la parcelle de l'ancien Ludocamp dont la superficie est de 2 894m². Après négociation avec le vendeur suite à échange de mails, la proposition de vente qui a été faite à la commune est de 140 000€ (hors frais de notaire).

Trop de charges pour aménager les réseaux rendraient cet achat peu attractif pour les finances locales. De ce fait, la commune ne se portera pas acquéreuse de cette parcelle. La commune s'engage à réviser la zone Ut en la passant à AU.

Non adopté

3 pour (Madame Béatrice ROBERT, Messieurs Thierry CAILHOL et Guy CHOPO)

7 contre

Au vu de la décision, la commune n'achètera pas la parcelle.

2023/029 – Délibération : Création d'emploi permanent / Avancement de grade

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet pour l'évolution automatique de carrière d'un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, à compter du 5/07/2023.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Référent ambroisie

L'Agence Régionale de la Santé met en place un plan d'action départemental de lutte contre l'ambroisie : plante herbacée allergisante dont la propagation ne cesse de s'intensifier en France, y compris en région Occitanie. Il y a lieu de désigner un référent ambroisie, chargé de signaler sa présence et ainsi de contribuer à sa surveillance locale.

L' élu désigné est Monsieur MAUREL Jean-Claude. Chargé du recensement des lieux infestés il sera accompagné dans cette mission, d'un agent technique, à savoir Monsieur Gallego Mathieu.

Séminaire des Elus

Le séminaire des Elus de la Communauté d'Agglomération a eu lieu le lundi 3/07 à la salle des fêtes de Rivières où le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été très largement abordé.

A l'issue, la plupart des élus présents se sont retrouvés autour du 1^{er} Marché de Pays de la saison. L'ensemble des participants a été très satisfait de cet accueil avec apéritif dinatoire.

Convention kinésithérapeute

Etant donné la venue prochaine du futur kinésithérapeute qui sera installé en mars 2024 dans les anciens vestiaires du foot, il est proposé au groupe de travail d'avancer sur le projet de convention avant son arrivée afin de la lui présenter (soit avant le 11/07). Pour rappel, le groupe de travail est composé des élus suivants : Mesdames FERRET Myriam, BRILLANT Marie-Thérèse et Monsieur CHOPO Guy. La convention sera réalisée en tenant compte des options des travaux.

Village du sport

Rappel : La manifestation « Le village du sport Tarn 2024 – Objectif Paris », avec pas moins de 14 étapes cette année, événement gratuit et ouvert à tous à ne pas manquer : le mardi 25 juillet de 10h00 à 18h00, sur le site d'Aiguelèze où 30 stands de sports sont prévus.

Implantation poteaux fibre

Trois voies sont impactées :

- « Route du Pont de Briques – VC 3 », par l'implantation de 8 poteaux
- « Chemin des Rives – VC 4 », par l'implantation de 9 poteaux
- « Champ de Demurs – VC 1 », par l'implantation de 22 poteaux

Intégration sur antenne relais

La mairie a été informée par courrier de la mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR qui prévoit notamment le déploiement de la 5G. Le document peut être consulté en mairie.

Prochaines réunions d'élus

Une dernière réunion des membres de l'Exécutif se tiendra le 12 juillet à 18h30, puis la suivante reprendra le 30 août à la même heure. Le prochain conseil municipal quant à lui aura lieu courant septembre, la date exacte sera communiquée ultérieurement.

Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France

La 105^{ème} édition aura lieu du 21 au 23 novembre 2023 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris. Les élus intéressés pour y participer sont invités à s'inscrire avant le 31 juillet.

Salon des Maires, des Elus locaux et des décideurs publics du Tarn

Ce 1^{er} salon se tiendra les 6 et 7 octobre 2023 au Parc des Expositions d'Albi. Conçu comme un grand rendez-vous dédié aux préoccupations et aux actions des collectivités et organismes publics du département, le SMELT s'adresse à tous les élus, à l'encadrement ainsi qu'aux personnels techniques et administratifs. Plus de 70 exposants seront présents, incluant toute la gamme de partenaires (groupes majeurs nationaux, PME, TPME, entreprises tarnaises, associations, ...) en contact avec les élus et collectivités, ainsi que tous les thèmes concernés par les transitions (équipements et services, aménagement, numérique, social, ESS, ...).

Festi'River

L'association souhaite mettre en place une formation aux premiers secours et sollicite en priorité les personnes investies dans le monde associatif riviérois, à raison de 4 membres par association. L'idéal serait de former chaque année un groupe de 10 personnes composé de bénévoles d'associations riviéroises, de quelques adolescents riviéroise et de quelques élus. Ce groupe pourrait être élargi par la suite.

Une subvention est sollicitée pour pouvoir prétendre à cette formation. A réception du/des devis, la demande sera étudiée. Monsieur Guy CHOPO est en charge de ce dossier.

AUDEO 81

Le dossier d'aménagement de cœur de Bourg suit son cours. Plusieurs possibilités sont imaginées dans les différents contrats existants. Au cours du second semestre 2023, des propositions seront présentées aux Elus pour approbation et arbitrage.

Fin de la séance : 19h58

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude MAUREL.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**